

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

SOMMAIRE

1	Environnement et voisinage.....	3
2	Potentiels de dangers	4
3	Evaluation des risques	4
4	Evaluation des effets des scénarios majeurs	5
4.1	Choix des scénarios d'accident majeurs	5
4.2	Hierarchisation des différents scénarios tenant compte de l'efficacité de mesures de prévention et de protection.....	5
4.2.1	Résultats des modélisations pour les flux thermiques.....	7
4.2.2	Synthèse des conséquences des scénarios étudiés.....	7
5	Cartographies.....	8

Ce résumé reprend de manière simple mais complète les points importants de l'étude de dangers. Il permet au lecteur d'avoir une vue d'ensemble du document avec ses conclusions et d'aller rechercher, si nécessaire, les détails des informations qui l'intéressent plus particulièrement.

Les différents chapitres abordés lors de l'étude de dangers sont :

- la description de l'environnement et du voisinage de l'établissement, qui décrit en particulier les intérêts à protéger,
- l'identification et la caractérisation des potentiels de dangers,
- l'évaluation des risques qui constitue le cœur de l'étude de dangers,
- l'évaluation des effets des scénarios majeurs potentiels mis en évidence par l'analyse détaillée des risques.

L'organisation de la sécurité, qui décrit entre autres les moyens de lutte contre un sinistre, est également détaillée, avec en particulier les moyens d'intervention permettant de lutter contre les sinistres majeurs mis en évidence au cours de l'étude.

La cartographie précisant la nature et les effets des accidents majeurs est jointe en fin de ce résumé non technique.

1 ENVIRONNEMENT ET VOISINAGE

Les éléments sensibles que nous avons retenus lors de l'étude sont les suivants :

- Deux habitations sont situées en limites de propriété.

Les tableaux ci-dessous présentent l'environnement immédiat du site :

Habitations et Etablissements Recevant du Public (ERP)

Etablissement (type)	Situation et distance par rapport aux limites de propriété du site	Nombre de personnes maximum présentes
Habitations	En limite de propriété du site	deux maisons
Etablissements rencontrés classiquement dans une commune Ecole, église, mairie, salle polyvalente, ferme musée	Il n'y a aucun ERP à proximité de la scierie	

Axes routiers et ferroviaires

Axes routiers	Situation et distance par rapport aux limites du site
D982	Axe principal
RD21	A proximité du site

2 POTENTIELS DE DANGERS

L'établissement FEUILLADE est spécialisé dans le travail du bois, pour cela il possède plusieurs bâtiments (un bâtiment sciage et un bâtiment de traitement de bois).

Dans le cadre de l'évaluation des potentiels de dangers, l'ensemble des événements physiquement vraisemblables est envisagé, sans prise en compte des moyens de prévention et de protection.

Pour une activité de ce type, le principal potentiel de danger est ainsi associé à l'incendie des différents stockages de bois réalisés sur le site.

3 EVALUATION DES RISQUES

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode d'**analyse globale des risques**. Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations: réception / expédition, stockage, etc., ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de l'**Analyse Préliminaire des Risques (APR)**.

La synthèse des analyses des risques effectuées est présentée, dans l'étude de dangers, sous forme de tableaux récapitulatifs, avec évaluation et hiérarchisation des risques en terme de :

- **classe de probabilité d'occurrence (ou fréquence),**
- **niveau de gravité des conséquences** (effets sur les structures et sur les individus),
- **et cinétique.**

Cette analyse des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention / protection mises en œuvre sur les installations, afin de dégager le risque résiduel représentatif. Compte tenu des criticités déterminées, l'accident le plus grave et le plus probable est associé à **l'incendie d'un des stockages de bois**.

4 EVALUATION DES EFFETS DES SCENARIOS MAJEURS

4.1 CHOIX DES SCENARIOS D'ACCIDENT MAJEURS

Au regard des sources de dangers présentes sur le site, de l'accidentologie et de l'analyse des risques, nous avons retenu le scénario suivant :

- *Stockage de bois avant expédition 300m² X 2 (deux aires de stockage de 300m² chacune), le scénario est calculé pour une aire de 300m².*

4.2 HIERARCHISATION DES DIFFERENTS SCENARIOS TENANT COMPTE DE L'EFFICACITE DE MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION.

A ce niveau, tous les scénarios envisagés sont repris afin de les hiérarchiser en fonction :

- des distances d'effets maximales calculées ;
- de la probabilité d'occurrence de l'événement ;
- de la cinétique de l'événement ;
- du type d'effets redoutés.

Définition	5 kW/m ² Distance maximale	3 kW/m ² Distance maximale	Probabilité	Cinétique	Effets redoutés
Incendie du stockage de bois sciés avec pour effet le rayonnement de flux thermiques	10,8 m	17,1 m	rare	Lente	Absence d'effets dominos Aucun flux ne sort des limites de propriété Absence de conséquence significative pour l'environnement immédiat

4.2.1 Résultats des modélisations pour les flux thermiques.

Les résultats obtenus correspondant aux distances atteintes par les flux thermiques « seuils », sont donnés aux pages suivantes :

Incendie du stockage de bois sciés :

Le stockage de bois sciés se fait sur deux aires de 300 m² chacune, distantes de 8m. Ces deux aires de stockage sont distantes de 30 m du bâtiment de traitement du bois.

Le calcul du scénario se fait donc pour une aire de 300m².

Caractéristique du stockage :

- Longueur : 60m
- Largeur : 5 m
- Surface de stockage : 300 m²

Distances maximales correspondant aux flux thermiques						
Position longitudinale		ZONE : 8 kW/m ² seuil des effets létaux significatifs	ZONE : 5 kW/m ² seuil des premiers effets létaux	ZONE : 3 kW/m ² seuil des effets irréversibles	Hauteur de flamme	
Façade de 60 m	a= 0 et 60 m	2,4m	5,1m	9,1m	6 m	
	a = 30 m	6,5m	10,8m	17,1m		
Façade de 5 m	a= 0 et 5 m	2,3m	4,1m	6,4m		
	a = 2,5 m	3,8m	5,3m	7,1m		

4.2.2 Synthèse des conséquences du scénario étudié.

4.2.2.1 Incendie du stockage de bois sciés.

Synthèse de la modélisation :

Pour la configuration étudiée, à une altitude de 1,8 m, il n'y a pas de flux thermique supérieur à 8 kW/m² susceptible d'atteindre le stockage voisin ou un bâtiment voisin. Les distances entre chacun permettent d'écarter le risque d'effet domino et l'hypothèse d'une propagation de l'incendie d'un stockage ou d'un bâtiment mitoyen au stockage étudié.

A une altitude de 1,8 m, les distances atteintes par des flux thermiques de 5 kW/m² rayonnés en cas d'incendie sur le stockage voisin de sciage, dans les conditions les plus majorantes, mais ne sortent pas des limites de propriété.

A une altitude de 1,8 m, les distances atteintes par des flux thermiques de 3 kW/m² rayonnés

en cas d'incendie sur le stockage voisin de sciage, dans les conditions les plus majorantes, mais ne sortent pas des limites de propriété.

Ainsi, dans la configuration du site étudié, l'évaluation des distances d'effet (5 kW/m² et 3 kW/m²) générées en cas d'incendie par modélisation des flux thermiques rayonnés met en évidence que l'impact de tels accidents n'aurait pas de conséquences significatives pour l'environnement immédiat du site.

Nous rappelons enfin que la présente modélisation est nécessairement majorante puisqu'elle ne prend en compte aucun moyen d'extinction ni aucune intervention (interne comme externe).

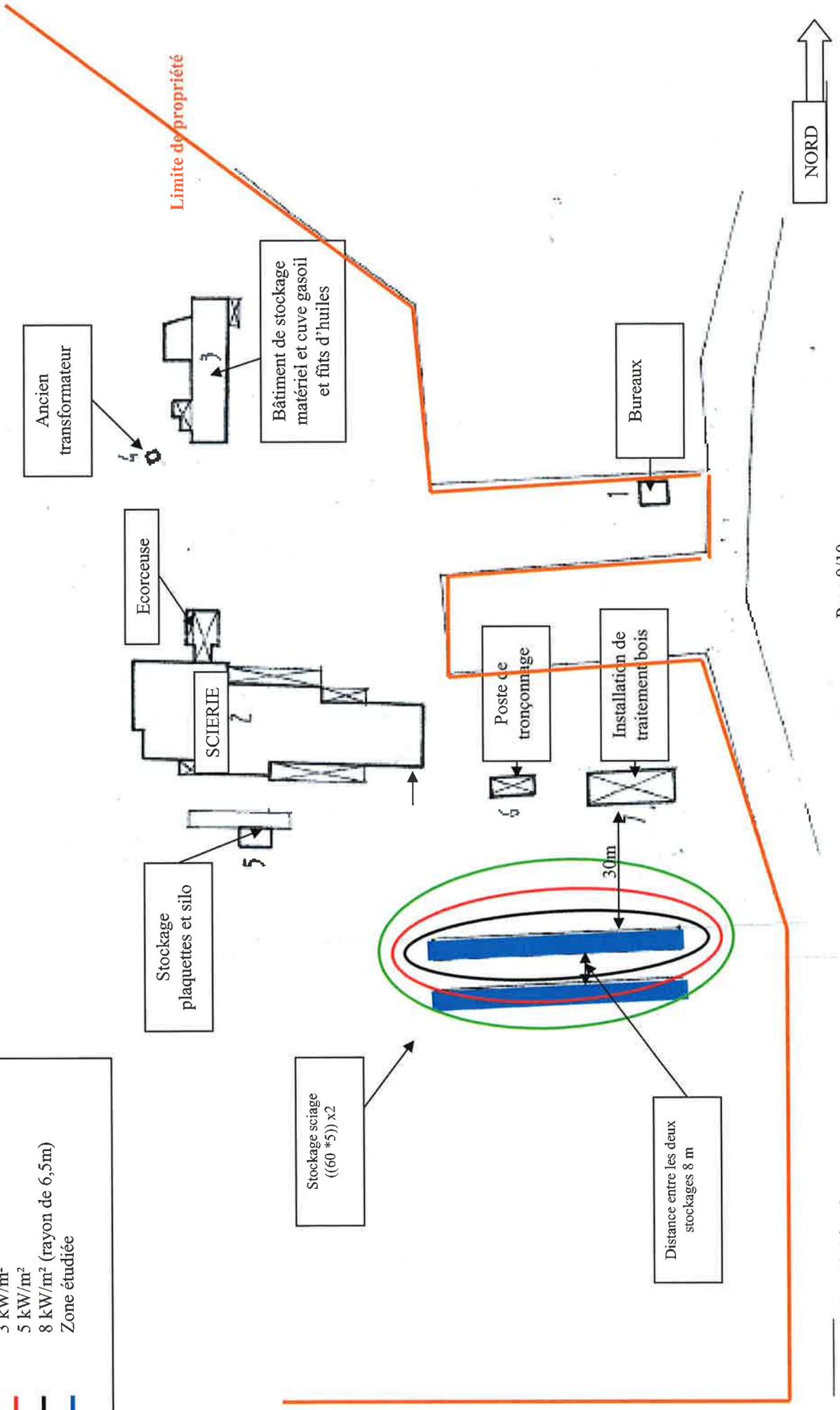
5 CARTOGRAPHIES

On trouvera ci-dessous, les cartographies des effets du scénario retenu décrit ci-dessus.

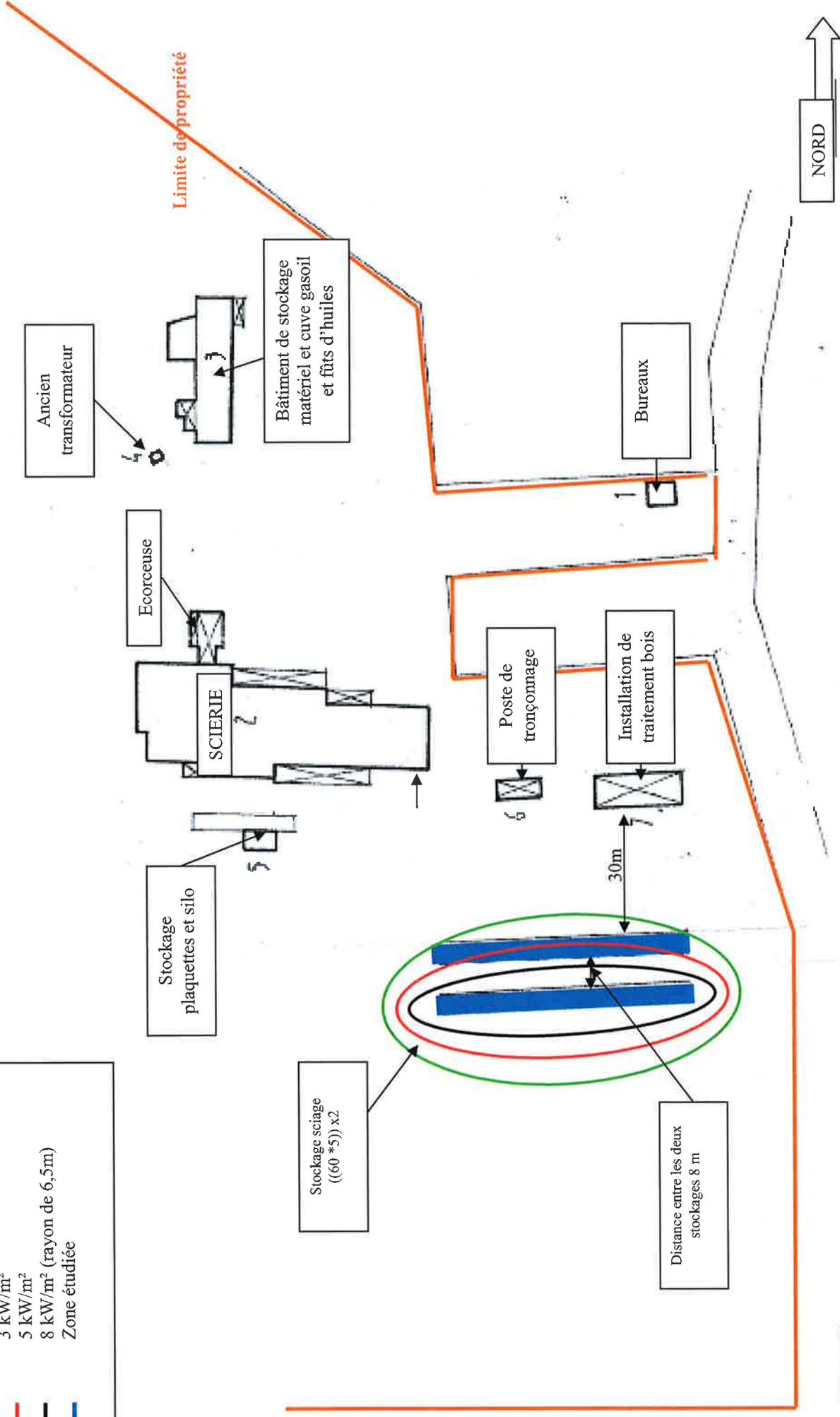
Schéma n°1 modélisation d'incendie sur le 1^{er} stockage.

Schéma n°2 modélisation d'incendie sur le 2^{ème} stockage.

Légende - flux thermiques	
	3 kW/m ²
	5 kW/m ²
	8 kW/m ² (rayon de 6,5m)
	Zone étudiée



Légende - flux thermiques	
	3 kW/m ²
	5 kW/m ²
	8 kW/m ² (rayon de 6,5m)
	Zone étudiée



RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE

1.	Présentation de l'activité	3
2.	Effectif et rythme de travail	3
3.	Terrain d'implantation.....	3
4.	Urbanisme.....	4
5.	Environnement humain.....	4
6.	Patrimoine naturel et paysage	4
7.	Eau	5
8.	Bruit	5
9.	Air	6
10.	Gestion des déchets.....	6
11.	Energie.....	6
12.	Trafic.....	7
13.	Intégration paysagère	7
14.	Remise en état du site en fin de vie.....	7
15.	Evaluation des risques sanitaires.....	7

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La scierie FEUILLADE est située sur des terrains de la commune de SAINT - REMY (19). Le site couvre une superficie de 5 ha. Cette superficie se répartit de la façon suivante à savoir :

- 2190 m² de bâtiments (scierie, bâtiment de traitement du bois, anciens bâtiments, ...);
- 18 000 m² restants sont utilisés comme zone de stockage des matières premières et des produits finis et voies de circulation ;
- 30 000 m² de terrains laissés vacants.

Le site est bordé :

- Au nord, par des terrains boisés et habitations ;
- Au sud, par des terrains boisés ;
- A l'ouest, par des terrains boisés ;
- A l'est, par un chemin puis une ancienne voie de chemin de fer et une maison.

2. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

Sur l'ensemble des installations de la commune de SAINT - REMY, l'entreprise emploie actuellement 11 personnes.

L'entreprise fonctionne 5 jours sur 7, du lundi au vendredi. Il n'y a pas d'activités nocturnes.

L'activité est assurée de 8h30 à 12h00 et de 13h 30 à 18h00 (17h00 le vendredi).

Un arrêt complet des activités a lieu pendant les 5 semaines de congés payés.

3. TERRAIN D'IMPLANTATION

Le site est implanté sur la commune de SAINT - REMY.

Le terrain occupé par la société FEUILLADE s'étend sur 5 ha.

L'ensemble occupe actuellement les parcelles de la section A : n° 874, 875, 876, 877, 879, 880, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 1424, 1425, 1470, 1471, 1472, 1473 et 1474.

4. URBANISME

La commune de SAINT - REMY est régie par le R.N.U (Règlement National de l'Urbanisme).

Le R.N.U n'interdit pas l'implantation d'ICPE sous réserve que cette dernière ne représente pas une gêne pour son environnement proche.

L'activité de la scierie FEUILLADE est donc compatible avec le R.N.U.

5. ENVIRONNEMENT HUMAIN

Le site s'intègre dans une zone d'activité où la densité de population est relativement faible. Les tableaux ci-dessous présentent l'environnement immédiat du site :

Habitations et Etablissements Recevant du Public (ERP)

<i>Etablissement (type)</i>	<i>Situation et distance par rapport aux limites du site</i>	<i>Nombre de personnes maximum présentes</i>
Habitations	En limite de propriété au nord, au sud et à l'est	Deux habitations...
ERP	Aucun	

Axes routiers et ferroviaires

<i>Axes routiers</i>	<i>Situation et distance par rapport aux limites du bâtiment</i>
D982	Axe principal
RD 21	A proximité du site

Ancienne ligne SNCF – USSEL - COURTINE

6. PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE

Sur le territoire de SAINT - REMY ont été recensées les ZNIEFF suivantes :

Type I

- Forêt de Mirambel : Hêtraie centrale
- Etangs du Coudert et domaine Gioux

Type II

- Forêt de Mirambel

Le site FEUILLADE n'est pas situé dans l'emprise de l'une de ces zones naturelles.

- **Réserve naturelle – Zone Natura 2000**

Deux réserves naturelles régionales sont répertoriées sur la commune de Saint-Rémy. Il s'agit :

- de la réserve naturelle du Domaine de Gioux,
- de la réserve naturelle des Etangs de Coudert.

Le site FEUILLADE n'est pas situé dans l'emprise de l'un de ces zones naturelles.

☞ Aucune Zone Natura 2000 n'a été recensée sur la commune de Saint Rémy.

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO)**

☞ Aucune ZICO et ZPS n'ont été recensées sur le territoire communal de Saint Rémy.

- **Parcs Naturels Régionaux**

Un parc naturel régional est recensé. Il s'agit du parc naturel régional de Millevaches.

- **Loi d'assujettissement**

La commune de saint Rémy est assujettie à la loi Montagne.

- **Zone Humide**

Une zone humide d'environ 1ha se trouve sur la parcelle 877, de la scierie FEUILLADE.

7. EAU

L'eau utilisée pour les besoins de l'activité provient du réseau public d'adduction d'eau potable. La consommation est estimée à environ 50 m³ par an. Elle est destinée pour moitié à la consommation pour les sanitaires et à la consommation humaine et pour l'autre moitié au bac de traitement du bois.

Les eaux usées du site sont principalement constituées d'effluents domestiques. Elles sont raccordées au réseau communal.

Les eaux pluviales du site et les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées (voiries, parkings) ne sont pas canalisées mais sont rejetées directement dans le milieu naturel. Cependant, le site ne génère pas d'activités polluantes. Tous les stockages de produits sont sur rétention et à l'abri. Les machines et les installations techniques sont quant à elles disposées à l'intérieur de bâtiments fermés.

8. BRUIT

L'impact sonore imputable à l'activité du site est essentiellement lié au trafic des poids lourds, des véhicules légers et des appareils de manutention ainsi que certains équipements qu'ont certaines machines (broyeur,...)

Des dispositions générales sont prises pour limiter l'impact sonore des installations :

- Les installations techniques type compresseurs sont situées dans des locaux spécifiques ;
- Les transporteurs sont invités à arrêter leurs véhicules pendant les opérations de chargement et déchargement ;
- L'usage d'avertisseurs sonores est limité aux situations exceptionnelles ;
- La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h sur le site ;
- Les machines bruyantes sont généralement placées dans des locaux fermés.

9. AIR

Les activités du site ne sont pas à l'origine d'odeurs dans le voisinage. Les sources potentielles de pollutions atmosphériques présentes sur le site sont les suivantes :

- Le trafic routier engendré par l'activité ;
- Les poussières émises par l'activité de la scierie.

Les émissions induites par le trafic routier se trouvent réduites par :

- La mise en circulation de véhicules conformes aux normes anti-pollution (vérification lors des contrôles techniques) ;
- L'obligation faite aux véhicules en cours de chargement ou de déchargement, d'avoir leur moteur à l'arrêt ;
- La limitation de vitesse fixée à 30 km/h sur le site ;
- Remarque : le trafic sur les grands axes routiers voisins du site engendre des rejets atmosphériques en quantité beaucoup plus importante que le trafic lié à la seule activité du site.

Les émissions induites par l'activité de la scierie sont contrôlées. En effet, la concentration de poussières de bois dans la scierie est contrôlée par un organisme agréé et permet de valider le fait que la concentration de poussières ne dépasse pas la valeur limite d'exposition professionnelle suivante 1mg/m³ sur 8 heures.

Les sciures et les copeaux sont récupérés par différents systèmes et stockés dans des zones définies qui permettent d'éviter leur dispersion dans l'environnement.

10. GESTION DES DECHETS

L'activité génère très peu de déchets.

Le site assure une gestion des déchets selon des filières adaptées.

Dans l'attente de leur élimination, les déchets sont stockés dans des lieux adaptés.

11. ENERGIE

Le site consomme principalement de l'électricité (pour l'ensemble des process) et du fioul (pour les engins de manutention).

12. TRAFIC

Le trafic maximal engendré par le site est estimé à :

	Véhicules légers (VL)	Poids lourds (PL)	VL + PL
Trafic total de l'établissement	12 mouvements	4 mouvements	16 mouvements

Remarque : un mouvement = 1 aller ou un retour

La part du trafic lié à l'activité des ETS FEUILLADE représente une part minime du trafic sur les axes avoisinants moins de 1%.

13. INTEGRATION PAYSAGERE

Le site présente une architecture rectangulaire classique. Les bâtiments ont des volumes simples répondant strictement aux besoins de la société.

Toutes les dispositions sont prises pour garantir la propreté du bâtiment et de ses abords.

14. REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN DE VIE

La mise à l'arrêt de l'installation, tout comme le changement d'exploitant ferait l'objet de démarches administratives et techniques, conformément à l'article R.512-74 du code de l'environnement.

15. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

- Si l'audition est en danger à partir de 80 dB(A) d'exposition quotidienne, des niveaux inférieurs peuvent être fatigants ou apporter une gêne. Il n'y a pas de vibrations transmises par les activités. L'étude acoustique réalisée montre des non-conformités pouvant engendrer des nuisances chez les riverains. Cependant, des aménagements ont déjà été fait comme le changement de l'écorceuse par du matériel neuf et respectant les normes en vigueur. De nouvelles mesures seront réalisées afin de valider l'impact positif de ce changement. Toutefois les niveaux sonores générés par l'installation sont caractéristiques d'une activité scierie qui génère inévitablement du bruit mais les niveaux sonores restent en deçà des niveaux de danger.

- Les déchets produits par l'activité sont très minimes. L'élimination des déchets est faite dans des installations classées pour la protection de l'environnement. La garantie donnée par l'exploitant est que ces installations sont soumises au respect des normes de rejet et sont sous surveillance de l'administration. En effet, l'exploitant garantit le fait que ces déchets seront correctement stockés et évacués. Il s'engage à respecter les prescriptions qui seront définies dans l'arrêté préfectoral. Il n'existe donc pas d'impact sanitaire lié aux déchets sur les populations avoisinantes du site.

- Les eaux usées du site sont exclusivement constituées d'eaux domestiques dont la charge polluante ne présente aucune particularité par rapport à des rejets d'habitations privées. Elles sont rejetées dans le réseau communal.

- Les eaux pluviales, issues du ruissellement sur les voiries et parkings ne sont pas canalisées et vont directement dans le milieu naturel. Cependant, des mesures permettent de limiter le contact avec les populations et de minimiser le risque. Tous les stockages de produits sont sur rétention et à l'abri. Les machines et les installations techniques sont quant à elles disposées à l'intérieur de bâtiments fermés.
- Les gaz d'échappement des véhicules légers et poids lourds en transit constituent une part importante des rejets atmosphériques du site. Cette pollution atmosphérique n'est pas quantifiable par un point de rejet et un flux de pollution. Par ailleurs, comme cela a été vu dans la partie « Air » de l'étude d'impact, des mesures sont prises pour réduire au maximum ces émissions.

Nous pouvons conclure qu'en l'état des connaissances actuelles et des données disponibles à ce jour, le risque sanitaire est acceptable.